

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 septembre 2021

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **13 septembre 2021 à 19 h 16**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2
M. François Marcoux, conseiller du district 3, maire suppléant
M. Danny Stewart, conseiller du district 4
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
M. Pierre Labonté, conseiller du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : M. Luc Brisebois, maire

Étaient également présents : la greffière adjointe, la directrice générale, le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics, la greffière et la coordonnatrice - construction, inspection et services aux citoyens du Service de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire du 9 août 2021
 - 3.2. Séance extraordinaire du 12 août 2021
4. RÈGLEMENTS
 - 4.1. Règlement (2021)-101-28 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats relativement à la zone TM-678 projet La Belle - adoption du règlement
 - 4.2. Règlement (2021)-102-64 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement au projet La Belle TM-678 - adoption du règlement
 - 4.3. Règlement (2021)-103-18 modifiant le règlement (2008)-103 concernant le lotissement relativement à la zone TM-678 - adoption du règlement
 - 4.4. Règlement (2021)-106-23 modifiant le règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement au PIIA 18 - adoption du règlement
 - 4.5. Règlement (2021)-107-13 modifiant le règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels relativement à la zone TM-678 - adoption du règlement
 - 4.6. Règlement (2021)-186 décrétant un emprunt et une dépense de 2 000 000 \$ pour des travaux de mise à niveau de la voirie et des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire à Cap Tremblant - dépôt du certificat
 - 4.7. Règlement (2021)-187 autorisant l'acquisition de lots aux fins d'assurer une desserte suffisante et de qualité à des équipements récréatifs et de loisirs pour l'ensemble des contribuables de la Ville et autorisant un emprunt de 4 800 000 \$ à cette fin, incluant les coûts qui y sont rattachés - dépôt du certificat
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
 - 5.2. Modification de la résolution CM21 08 421
 - 5.3. Nomination de maire suppléant et substitut
6. RESSOURCES HUMAINES (aucun sujet)
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Liste des comptes à payer
8. URBANISME
 - 8.1. Dépôt du rapport du CCU - réunion du 16 août 2021

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 septembre 2021

- 8.2. Demandes de dérogations mineures**
- 8.2.1.** Demande 2021-DM-102 - escalier - 447, rue Charbonneau
 - 8.2.2.** Demande 2021-DM-187 - enseigne supplémentaire - 437, route 117
 - 8.2.3.** Demande 2021-DM-208 – construction d'un bâtiment - chemin des Pléiades/chemin de la Constellation
 - 8.2.4.** Demande 2021-DM-252 - régulariser construction - 1985-1999, rue Vaillancourt
 - 8.2.5.** Demande 2021-DM-262 - pourcentage d'espace naturel - chemin du Trappeur - lot 5 010 013
 - 8.2.6.** Demande 2021-DM-271 - agrandissement - 261, chemin des Cerfs
 - 8.2.7.** Demande 2021-DM-274 - stationnement - 110, chemin de la Falaise
 - 8.2.8.** Demande 2021-DM-275 - garage - 242, allée Rufus-Williams
 - 8.2.9.** Demande 2021-DM-277 - garage - 129, chemin Châteaubois
 - 8.2.10.** Demande 2021-DM-280 - pourcentage d'espace naturel - 412, chemin Desmarais
 - 8.2.11.** Demande 2021-DM-282 - emplacement de conteneurs - 227, chemin de Lac-Tremblant-Nord
 - 8.2.12.** Demande 2021-DM-283 - emplacement de conteneurs - 211, chemin de Lac-Tremblant-Nord
 - 8.2.13.** Demande 2021-DM-284 - emplacement de conteneurs - 129 et 140, rue Cuttle
 - 8.2.14.** Demande 2021-DM-302 - agrandissement - 935, rue de l'École
 - 8.2.15.** Demande 2021-DM-304 - deuxième étage d'un garage isolé - 302, chemin Bréard
- 8.3. Demande d'usage conditionnel**
- 8.3.1.** Demande 2021-UC-290 - bureau garage isolé - 302, chemin Bréard
- 8.4. PIIA**
- 8.4.1.** Demande 2020-PIIA-243 - nouvelle construction - route 117
 - 8.4.2.** Demande 2021-PIIA-227 - chemin des Pléiades/chemin de la Constellation
 - 8.4.3.** Demande 2021-PIIA-239 - enseigne - 900, rue Coupal
 - 8.4.4.** Demande 2021-PIIA-243 - fenêtres - 488, rue Labelle
 - 8.4.5.** Demande 2021-PIIA-273 - enseigne - 447, rue Léonard
 - 8.4.6.** Demande 2021-PIIA-276 - enseigne - 170, chemin du Curé-Deslauriers
 - 8.4.7.** Demande 2021-PIIA-286 - enseigne - 116, chemin de Kandahar
 - 8.4.8.** Demande 2021-PIIA-288 - enseigne - 2052, chemin du Village
 - 8.4.9.** Demande 2021-PIIA-289 - enseigne - 992, rue Suppère
 - 8.4.10.** Demande 2021-PIIA-291 - agrandissement - 935, rue de l'École
 - 8.4.11.** Demande 2021-PIIA-292 - revêtement et toiture - 900, rue Coupal
 - 8.4.12.** Demande 2021-PIIA-294 - construction - chemin du Village - lot 2 802 657
 - 8.4.13.** Demande 2021-PIIA-296 - revêtement extérieur et enseigne - 447, rue Charbonneau
 - 8.4.14.** Demande 2021-PIIA-297 - rénovations - 165, rue du Couvent
 - 8.4.15.** Demande 2021-PIIA-300 - murets - lots 6 119 351, 6 119 352 et 6 119 353 - allée du Géant
 - 8.4.16.** Demande 2021-PIIA-301 - enseigne - 437, route 117
 - 8.4.17.** Demande 2021-PIIA-326 - bâtiments phase II - chemin du Village
- 8.5.** Étude plan image Phase II - 2021-PIIA-325 - chemin du Village - PIIA 25 et 27
- 8.6.** Identification d'un odonyme pour l'allée d'accès d'un nouveau projet intégré - lot 6 376 007
- 8.7.** Demande de radiation d'une servitude pour le projet de la rue Latour
- 8.8.** Offre d'achat pour le lot 4 655 045 - chemin Plouffe
- 8.9.** Révision de la réglementation d'urbanisme - contrat
- 8.10.** Demande d'occupation du domaine public sur le lot 2 803 215
- 9. TRAVAUX PUBLICS**
- 9.1.** Acquisition de terrain - rue Estelle - empiètement de la virée
 - 9.2.** Travaux de réparation de pavage suite au sinistre du 30 juin 2021 - contrat
 - 9.3.** Mise à niveau de ponceau sur la montée Kavanagh - rejet des soumissions
 - 9.4.** Acquisition de bornes de recharge pour véhicules électriques - contrat
 - 9.5.** Réparation de pompes - stations de pompage - autorisation de dépenses

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 septembre 2021

- 9.6. Usine de boues activées secteur Centre-ville - achat de polymère - autorisation de dépenses
- 9.7. Demande au ministère des Transports du Québec - sécurisation de la montée Ryan entre la route 117 et le carrefour giratoire de la route 327
- 9.8. Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement de services sous la rue Lavigne
- 10. ENVIRONNEMENT
 - 10.1. Plan Climat - adoption
- 11. CULTURE ET LOISIRS
 - 11.1. Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air
 - 11.2. Autorisation d'événement
 - 11.3. Ligue de hockey « Ex-Pères » - demande
 - 11.4. Patinez! - prolongation de l'entente
 - 11.5. Damage de sentiers de marche hivernale - contrat
 - 11.6. Fête de l'été
- 12. POLICE (aucun sujet)
- 13. INCENDIE (aucun sujet)
- 14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 14.1. Gestion de locations commerciales et d'entretien - contrat de services
- 15. RAPPORT
- 16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 17. AFFAIRES NOUVELLES
- 18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière adjointe et de fonctionnaires municipaux; il est 19 h 16.

CM21 09 491

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. PROCÈS-VERBAUX

CM21 09 492

3.1. Séance ordinaire du 9 août 2021

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être

Initiales	
Maire	Greffier

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 septembre 2021

approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 août 2021, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 493

3.2. Séance extraordinaire du 12 août 2021

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 août 2021, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire suppléant François Marcoux.

4. RÈGLEMENTS

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM21 09 494

4.1. Règlement (2021)-101-28 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats relativement à la zone TM-678 projet La Belle - adoption du règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière adjointe ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et le fait qu'il n'y a eu aucune modification entre le projet de règlement, adopté par la résolution CM21 07 368, et le règlement soumis pour adoption;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller François Marcoux à la séance du 9 août 2021;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2021)-101-28 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats relativement à la zone TM-678 projet La Belle*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM21 09 495

4.2. Règlement (2021)-102-64 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement au projet La Belle TM-678 - adoption du règlement

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 septembre 2021

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière adjointe ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et le fait qu'il n'y a aucune modification entre le second projet de règlement, adopté par la résolution CM21 08 486, et le règlement soumis pour adoption de nature à changer l'objet de celui-ci;

CONSIDÉRANT que dans le délai prescrit, les demandes valides de participation à un référendum n'ont pas été reçues en nombre suffisant;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller François Marcoux à la séance du 9 août 2021;

CONSIDÉRANT qu'un projet de ce règlement a été adopté en vertu de la résolution 7 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2021)-102-64 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement au projet La Belle TM-678.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire suppléant François Marcoux.

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM21 09 496

4.3. Règlement (2021)-103-18 modifiant le règlement (2008)-103 concernant le lotissement relativement à la zone TM-678 - adoption du règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière adjointe ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et le fait qu'il n'y a eu aucune modification entre le projet de règlement, adopté par la résolution CM21 07 370, et le règlement soumis pour adoption;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller François Marcoux à la séance du 9 août 2021;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2021)-103-18 modifiant le règlement (2008)-103 concernant le lotissement relativement à la zone TM-678.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM21 09 497

4.4. Règlement (2021)-106-23 modifiant le règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement au PIIA 18 - adoption du règlement

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 septembre 2021

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière adjointe ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et le fait qu'il n'y a eu aucune modification entre le projet de règlement, adopté par la résolution CM21 07 371, et le règlement soumis pour adoption;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller François Marcoux à la séance du 9 août 2021;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2021)-106-23 modifiant le règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement au PIIA 18.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM21 09 498

4.5. Règlement (2021)-107-13 modifiant le règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels relativement à la zone TM-678 - adoption du règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière adjointe ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et le fait qu'il n'y a aucune modification entre le second projet, adopté par la résolution CM21 08 487, et le règlement soumis pour adoption, de nature à changer l'objet de celui-ci;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande valide de participation à un référendum n'a été reçue dans le délai;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller François Marcoux à la séance du 9 août 2021;

CONSIDÉRANT qu'un projet de ce règlement a été adopté à la séance du mois de 12 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2021)-107-13 modifiant le règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels relativement à la zone TM-678.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

**Dépôt CM21 09
(4.6)**

4.6. Règlement (2021)-186 décrétant un emprunt et une dépense de 2 000 000 \$ pour des travaux de mise à niveau de la voirie et des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire à Cap Tremblant - dépôt du certificat

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière adjointe dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité du registre tenu en regard du *Règlement (2021)-186 décrétant un emprunt et une dépense de 2 000 000 \$ pour des travaux de mise à niveau de la voirie et des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire à Cap Tremblant*. Ce certificat stipule que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 36 et qu'il n'y a eu aucune demande. En conséquence, le règlement (2021)-186 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Initiales	
Maire	Greffier

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 septembre 2021

**Dépôt CM21 09
(4.7)**

4.7. Règlement (2021)-187 autorisant l'acquisition de lots aux fins d'assurer une desserte suffisante et de qualité à des équipements récréatifs et de loisirs pour l'ensemble des contribuables de la Ville et autorisant un emprunt de 4 800 000 \$ à cette fin, incluant les coûts qui y sont rattachés - dépôt du certificat

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière adjointe dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité du registre tenu en regard du *Règlement (2021)-187 autorisant l'acquisition de lots aux fins d'assurer une desserte suffisante et de qualité à des équipements récréatifs et de loisirs pour l'ensemble des contribuables de la Ville et autorisant un emprunt de 4 800 000 \$ à cette fin, incluant les coûts qui y sont rattachés*. Ce certificat stipule que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1310 et qu'il n'y a eu aucune demande. En conséquence, le règlement (2021)-187 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CM21 09
(5.1)**

5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

CM21 09 499

5.2. Modification de la résolution CM21 08 421

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la résolution CM21 08 421, la firme Évaluation Bruyère et Charbonneau inc. a indiqué ne pas être en mesure de remplir le mandat dans les délais demandés;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de modifier la résolution CM21 08 421 et de mandater CAPREA Experts Immobiliers inc. afin d'établir la valeur des lots 2 803 896, 2 803 900 et 6 251 227 du cadastre du Québec, conformément à leur offre de services datée du 19 août 2021, en remplacement de Évaluation Bruyère et Charbonneau inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire suppléant François Marcoux.

CM21 09 500

5.3. Nomination de maire suppléant et substitut

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités qu'elle régit à désigner un membre du conseil comme maire suppléant pour une période déterminée par le conseil;

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 septembre 2021

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* stipule qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la Ville désigne;

CONSIDÉRANT qu'en raison des risques de propagation de la COVID-19, le maire et le maire suppléant peuvent, en même temps, être empêchés de remplir les devoirs de leur charge et qu'il y a lieu de s'assurer qu'en tout temps un membre du conseil puisse remplir cette charge;

CONSIDÉRANT la résolution CM21 03 098 nommant le conseiller François Marcoux, maire suppléant et substitut du maire au conseil de la MRC des Laurentides jusqu'au 13 septembre 2021, et la conseillère Sylvie Vaillancourt comme substitut au maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE nommer monsieur le conseiller François Marcoux comme maire suppléant de la Ville de Mont-Tremblant et comme substitut du maire au conseil de la MRC jusqu'au 7 novembre 2021;

DE désigner madame la conseillère Sylvie Vaillancourt, comme substitut au maire suppléant en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur François Marcoux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES (aucun sujet)

7. GESTION FINANCIÈRE

CM21 09 501

7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2021 au montant de 1 565 237,61 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller Danny Stewart.

8. URBANISME

**Dépôt CM21 09
(8.1)**

8.1. Dépôt du rapport du CCU - réunion du 16 août 2021

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme concernant la réunion du 16 août 2021, conformément à l'article 18 du *Règlement (2003)-42 édictant des règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil.*

8.2. Demandes de dérogations mineures

CM21 09 502

8.2.1. Demande 2021-DM-102 - escalier - 447, rue Charbonneau

La demande 2021-DM-102 vise à autoriser la construction d'un escalier extérieur en cour avant de la rue Lauzon qui donne accès à l'étage alors que le règlement ne le permet pas.

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 septembre 2021

Questions du public : aucune question n'est posée.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-08-201.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 503

8.2.2. Demande 2021-DM-187 - enseigne supplémentaire - 437, route 117

La demande 2021-DM-187 vise à autoriser l'installation d'une deuxième enseigne rattachée au bâtiment alors que le règlement ne le permet pas.

Questions du public : aucune question n'est posée.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-08-203.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser cette dérogation mineure compte tenu que le propriétaire n'a pas suffisamment démontré, tel qu'exigé par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que le règlement lui causerait un préjudice sérieux et afin d'éviter d'instaurer un précédent le long de la route 117.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 504

8.2.3. Demande 2021-DM-208 – construction d'un bâtiment - chemin des Pléiades/chemin de la Constellation

La demande 2021-DM-208 vise à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel à 5,91 m plutôt qu'à 8 m d'une allée d'accès.

Questions du public : aucune question n'est posée.

Le conseil a pris connaissance des recommandations du CCU portant les numéros CCU21-08-196 et CCU21-08-197.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser cette dérogation mineure compte tenu qu'il y a lieu de revoir le projet Ostrya afin qu'il respecte davantage les critères du PIIA applicable ainsi que les objectifs du Programme Particulier d'Urbanisme (PPU) du Versant-Soleil, soit de concentrer le développement pour une meilleure harmonie avec son milieu naturel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire suppléant François Marcoux.

CM21 09 505

8.2.4. Demande 2021-DM-252 - régulariser construction - 1985-1999, rue Vaillancourt

La demande 2021-DM-252 vise à autoriser la régularisation d'un immeuble de 8 logements ayant :

- une allée d'accès d'une largeur de 7,28 m plutôt que de 6,5 m;
- une allée d'accès d'une pente de 5,5 % plutôt que de 3 % sur 5 m à partir de l'assiette de la rue;

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 septembre 2021

- une aire d'isolement de 0,3 m plutôt que de 1 m entre le stationnement et le côté gauche du bâtiment;
- une aire d'isolement de 1,2 m plutôt que de 2,5 m entre le stationnement et l'arrière du bâtiment;
- une aire d'isolement de 0,79 m plutôt que de 1 m entre le stationnement et la ligne arrière du terrain;
- une partie de l'aire de stationnement en cour avant alors que le règlement ne le permet pas;
- une allée d'accès à 0,3 m plutôt qu'à 1 m du bâtiment principal.

Questions du public : aucune question n'est posée.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-08-205.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser ces dérogations mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 506

8.2.5. Demande 2021-DM-262 - pourcentage d'espace naturel - chemin du Trappeur - lot 5 010 013

La demande 2021-DM-262 vise à autoriser l'aménagement d'un parc ayant un pourcentage d'espace naturel de 75 % plutôt que de 80 %.

Questions du public : aucune question n'est posée.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-08-206.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE refuser cette dérogation mineure compte tenu que cette demande concerne l'environnement et qu'il s'agit d'une signature de notre Ville;

DE rembourser les frais exigés pour la présente demande au requérant, soit un montant de 450 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 507

8.2.6. Demande 2021-DM-271 - agrandissement - 261, chemin des Cerfs

La demande 2021-DM-271 vise à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment ayant un décalage de 15,24 cm plutôt que de 45 cm entre deux murs extérieurs de la même façade.

Questions du public : aucune question n'est posée.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-08-207.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 septembre 2021

CM21 09 508 8.2.7. Demande 2021-DM-274 - stationnement - 110, chemin de la Falaise

La demande 2021-DM-274 vise à autoriser la régularisation d'une allée d'accès ayant une pente de 10 % plutôt que de 3 % sur 5 m à partir de l'assiette de la rue.

Questions du public : aucune question n'est posée.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-08-208.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser cette dérogation mineure compte tenu que des travaux doivent actuellement être réalisés sur l'allée d'accès et qu'il sera alors possible de profiter de l'occasion pour rétablir sa conformité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 509 8.2.8. Demande 2021-DM-275 - garage - 242, allée Rufus-Williams

La demande 2021-DM-275 vise à autoriser la construction d'un garage isolé ayant :

- deux étages plutôt qu'un;
- une hauteur de 8,75 m plutôt que de 8 m;
- une superficie de 72,39 m² plutôt que de 65 m².

Questions du public : aucune question n'est posée.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-08-209.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande concernant la superficie de 72,39 m² plutôt que de 65 m²;

De refuser :

- le deuxième étage;
- la hauteur de 8,75 m plutôt que de 8 m;

compte tenu que le propriétaire n'a pas suffisamment démontré, tel qu'exigé par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que le règlement lui causerait un préjudice sérieux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 510 8.2.9. Demande 2021-DM-277 - garage - 129, chemin Châteaubois

La demande 2021-DM-277 vise à autoriser la construction d'un garage isolé :

- en cour avant;
- à 3 m plutôt qu'à 5 m de la ligne avant.

Questions du public : aucune question n'est posée.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-08-210.

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 septembre 2021

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser ces dérogations mineures et de rembourser les frais exigés pour la présente demande au requérant, soit un montant de 450 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 511

8.2.10. Demande 2021-DM-280 - pourcentage d'espace naturel - 412, chemin Desmarais

La demande 2021-DM-280 vise à autoriser la reconstruction d'un bâtiment où le pourcentage d'espace naturel sera de 62 % plutôt que de 80 %.

Questions du public : aucune question n'est posée.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-08-211.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE refuser cette dérogation mineure compte tenu que cette demande concerne l'environnement et qu'il s'agit d'une signature de notre Ville;

DE rembourser les frais exigés pour la présente demande au requérant, soit un montant de 450 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 512

8.2.11. Demande 2021-DM-282 - emplacement de conteneurs - 227, chemin de Lac-Tremblant-Nord

La demande 2021-DM-282 vise à autoriser la construction d'un abri à bacs de matières résiduelles/conteneurs :

- à 0 m plutôt qu'à 8 m de la marge de recul avant du chemin Lac-Tremblant-Nord;
- empiétant de 1 m en profondeur dans la zone tampon sur une largeur à la rue de 6 m alors que le règlement ne le permet pas;
- en retirant, en bordure du chemin Lac-Tremblant-Nord, une partie boisée de 5,45 m² à l'intérieur de la zone tampon alors que le règlement ne le permet pas.

Questions du public : des questions ont été reçues.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-08-212.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de reporter la décision de cette demande de dérogations mineures à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 513

8.2.12. Demande 2021-DM-283 - emplacement de conteneurs - 211, chemin de Lac-Tremblant-Nord

La demande 2021-DM-283 vise à autoriser la construction d'un abri à bacs de matières résiduelles/conteneurs :

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 septembre 2021

- à 0 m plutôt qu'à 1 m de la ligne de propriété et de la rue;
- à 5 m verticaux plutôt qu'à 6 m verticaux du fil électrique;
- en réduisant et artificialisant la zone tampon en bordure du chemin Lac-Tremblant-Nord à 0 m plutôt qu'à 6 m.

Questions du public : des questions ont été reçues et une question est posée.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-08-213.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de reporter la décision de cette demande de dérogations mineures à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 514

8.2.13. Demande 2021-DM-284 - emplacement de conteneurs - 129 et 140, rue Cuttle

La demande 2021-DM-284 vise à autoriser la construction d'un abri à bacs de matières résiduelles/conteneurs à 5 m verticaux plutôt qu'à 6 m verticaux du fil électrique.

Questions du public : des questions ont été posées.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-08-214.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de reporter la décision de cette demande de dérogations mineures à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire suppléant François Marcoux.

CM21 09 515

8.2.14. Demande 2021-DM-302 - agrandissement - 935, rue de l'École

La demande 2021-DM-302 vise à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment ayant :

- 7 plutôt que 3 matériaux extérieurs différents;
- des matériaux non identiques, qui ne s'harmonisent ni en texture ni en couleur avec le bâtiment d'origine alors que le règlement ne le permet pas;
- un toit plat d'une superficie aménagée en toit vert de 0 % plutôt que de 20 %.

Questions du public : une question est posée.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-08-215.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser la dérogation mineure visant un toit plat d'une superficie aménagée en toit vert de 0 % plutôt que de 20 %;

De refuser les dérogations mineures suivantes :

- 7 plutôt que 3 matériaux extérieurs différents;

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 septembre 2021

- des matériaux non identiques, qui ne s'harmonisent ni en texture ni en couleur avec le bâtiment d'origine alors que le règlement ne le permet pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 516

8.2.15. Demande 2021-DM-304 - deuxième étage d'un garage isolé - 302, chemin Bréard

La demande 2021-DM-304 vise à autoriser pour un garage isolé l'aménagement d'un deuxième étage, alors qu'un seul est autorisé.

Questions du public : des commentaires ont été reçus et des questions sont posées.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-08-199.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser cette dérogation mineure compte tenu qu'un usage complémentaire devrait s'effectuer dans un bâtiment principal et non dans un garage isolé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire suppléant François Marcoux.

8.3. Demande d'usage conditionnel

CM21 09 517

8.3.1. Demande 2021-UC-290 - bureau garage isolé - 302, chemin Bréard

Cette demande d'usage conditionnel 2021-UC-290 vise à autoriser l'usage d'un bureau personnel de producteur d'événements à l'intérieur du garage isolé de l'immeuble situé au 302, chemin Bréard.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-08-200.

Questions du public : des commentaires ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser cette demande d'usage conditionnel compte tenu du refus de la dérogation mineure 2021-DM-304.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4. PIIA

CM21 09 518

8.4.1. Demande 2020-PIIA-243 - nouvelle construction - route 117

Les travaux de construction d'un nouveau bâtiment commercial sur le lot 3 278 719, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-243, sont assujettis au PIIA-13 - Corridors de commerces structurants en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-08-217.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 septembre 2021

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 519 8.4.2. Demande 2021-PIIA-227 - chemin des Pléiades/chemin de la Constellation

La demande d'autorisation d'un plan image pour un projet intégré situé sur le lot 6 302 088 sur le chemin des Pléiades/chemin de la Constellation, visée par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-227, est assujettie au PIIA-25 - Terrains en pente, flancs et sommets de montagnes en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-08-197.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser ces plans d'implantation et d'intégration architecturale afin que le projet respecte davantage les critères du PIIA ainsi que les objectifs du Programme Particulier d'Urbanisme (PPU) du Versant-Soleil, soit de concentrer le développement pour une meilleure harmonie avec son milieu naturel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 520 8.4.3. Demande 2021-PIIA-239 - enseigne - 900, rue Coupal

Les travaux d'installation d'une enseigne détachée et d'une enseigne apposée, pour annoncer le 900 Tremblant situé au 900, rue Coupal, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-239, sont assujettis au PIIA-11 - Site du patrimoine Beattie-des-Pins et Noyau patrimonial en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-08-218.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes et de suggérer que l'enseigne soit reculée pour augmenter la visibilité des véhicules utilisant l'intersection des rues Coupal et Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 521 8.4.4. Demande 2021-PIIA-243 - fenêtres - 488, rue Labelle

Les travaux de remplacement de l'ensemble des fenêtres de l'immeuble situé au 488, rue Labelle, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-243, sont assujettis au PIIA-01 - Tronçon central et quadrilatère institutionnel en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-08-220.

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 septembre 2021

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser ces plans d'implantation et d'intégration architecturale compte tenu que ce PIIA vise à « préserver les bâtiments d'intérêt patrimonial et encadrer les opérations de rénovation de manière à respecter l'authenticité et la valeur architecturale et historique des bâtiments », ce qui n'est pas le cas avec ce projet de remplacement de fenêtres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 522

8.4.5. Demande 2021-PIIA-273 - enseigne - 447, rue Léonard

Les travaux d'installation d'une enseigne détachée sur poteau pour annoncer le commerce Véronique-Kairava Bilodeau ostéopathe au 447, rue Léonard, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-273, sont assujettis au PIIA-01 - Tronçon central et quadrilatère institutionnel en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-08-221.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser ces plans d'implantation et d'intégration architecturale compte tenu que les formes rectangulaires sont de style cartes d'affaires sur fond blanc et qu'il y a absence de cannelure ou autres détails au niveau du graphisme des enseignes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 523

8.4.6. Demande 2021-PIIA-276 - enseigne - 170, chemin du Curé-Deslauriers

Les travaux de remplacement d'une enseigne apposée, d'une enseigne détachée et d'une enseigne directionnelle pour annoncer le Residence Inn by Marriott situé au 170, chemin du Curé-Deslauriers, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-276, sont assujettis au PIIA-08 - Base Sud en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-08-222.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale à la condition incluse à la recommandation du CCU que le conseil fait sienne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 524

8.4.7. Demande 2021-PIIA-286 - enseigne - 116, chemin de Kandahar

Les travaux d'installation d'une enseigne projetante pour annoncer le restaurant A Mano situé au 116, chemin de Kandahar, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-286, sont assujettis au PIIA-08 - Base Sud en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-08-223.

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 septembre 2021

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 525 8.4.8. Demande 2021-PIIA-288 - enseigne - 2052, chemin du Village

Les travaux d'installation d'une enseigne détachée sur poteau pour annoncer la boutique La Raffinerie au 2052, chemin du Village, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-288, sont assujettis au PIIA-04 - Noyau Villageois en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-08-224.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 526 8.4.9. Demande 2021-PIIA-289 - enseigne - 992, rue Suppère

Les travaux d'installation d'une enseigne projetante au-dessus de la porte d'entrée principale pour annoncer le service de traiteur Côté Bouffe au 992, rue Suppère, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-289, sont assujettis au PIIA-01 - Tronçon central et quadrilatère institutionnel en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-08-225.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 527 8.4.10. Demande 2021-PIIA-291 - agrandissement - 935, rue de l'École

Les travaux d'agrandissement au 935, rue de l'École, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-291, sont assujettis au PIIA-01 - Tronçon central et quadrilatère institutionnel en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-09-235.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 septembre 2021

CM21 09 528 8.4.11. Demande 2021-PIIA-292 - revêtement et toiture - 900, rue Coupal

Les travaux de peinture sur l'ensemble du bâtiment et la réfection de la toiture au 900, rue Coupal, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-292, sont assujettis au PIIA-11 - Site du patrimoine Beattie-des-Pins et Noyau patrimonial en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-08-219.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 529 8.4.12. Demande 2021-PIIA-294 - construction - chemin du Village - lot 2 802 657

Les travaux de construction d'un immeuble bifamilial sur le lot 2 802 657, situé sur le chemin du Village, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-294, sont assujettis au PIIA-04 - Noyau villageois en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-09-251.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accepter ces plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 530 8.4.13. Demande 2021-PIIA-296 - revêtement extérieur et enseigne - 447, rue Charbonneau

Les travaux de rénovation au 447, rue Charbonneau, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-296, sont assujettis au PIIA-01 - Tronçon central et quadrilatère institutionnel en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Cette demande vise à autoriser des travaux de rénovation extérieure et d'installation d'une enseigne sur socle.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-08-202.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'approuver l'installation d'une enseigne sur socle, et ce, conformément au dossier de présentation de Zone Enseignes, dossier 6448, amendé le 14 juillet 2021;

De refuser l'ensemble des travaux de rénovation extérieurs, et ce, conformément au document du visuel émis par Waddell Construction, reçu le 15 juillet 2021, et de suggérer au demandeur que le Service de l'urbanisme l'accompagne dans son

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 septembre 2021

projet compte tenu que les travaux proposés ne respectent pas le style architectural du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 531 8.4.14. Demande 2021-PIIA-297 - rénovations - 165, rue du Couvent

Les travaux de rénovation extérieure qui consistent au remplacement de la toiture au 165, rue du Couvent, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-297, sont assujettis au PIIA-04 - Noyau Villageois en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-08-227.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 532 8.4.15. Demande 2021-PIIA-300 - murets - lots 6 119 351, 6 119 352 et 6 119 353 - allée du Géant

Les travaux d'aménagement de murs de soutènement sur les lots 6 119 351, 6 119 352 et 6 119 353, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-300, sont assujettis au PIIA-12 - Corridors de villégiature en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-08-228.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale à la condition incluse à la recommandation du CCU que le conseil fait sienne soit :

- planter des conifères d'une hauteur minimale de 2 m et à tous les 3 m au pied des murs de soutènement afin de les camoufler entièrement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 533 8.4.16. Demande 2021-PIIA-301 - enseigne - 437, route 117

Les travaux d'installation d'une seconde enseigne rattachée au 437, route 117, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-301, sont assujettis au PIIA-13 - Corridors de commerces structurants en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-08-204.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser ces plans d'implantation et d'intégration architecturale compte tenu du refus de la demande de dérogation mineure 2021-DM-187.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 septembre 2021

CM21 09 534 8.4.17. Demande 2021-PIIA-326 - bâtiments phase II - chemin du Village

Les travaux de construction, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-326, sont assujettis au PIIA-16 - Carrefour stratégique montée Ryan - rue Labelle - chemin du Village en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-09-233.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 535 8.5. Étude plan image Phase II - 2021-PIIA-325 - chemin du Village - PIIA 25 et 27

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée à l'effet d'accepter un plan image pour le projet intégré comportant la construction de résidences unifamiliales isolées pour la deuxième phase du projet qui se distribuent de part et d'autre d'une allée d'accès qui prend son origine sur le chemin du Village situé sur le lot 4 649 753.

CONSIDÉRANT que le projet intégré, visé par la demande 2021-PIIA-325, est assujéti aux PIIA-25 Terrains en pente, flancs et sommets de montagne et PIIA-27 Ravage cerfs de Virginie en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

CONSIDÉRANT que conformément aux articles 42 et 43 du *Règlement (2019)-174 relatif à la collecte, au transport et à la gestion des matières résiduelles*, il est possible de faire une demande pour l'intégration au service de collectes municipales pour un immeuble situé en bordure d'un chemin privé ou d'une allée d'accès en remplissant le formulaire prévu à l'annexe F;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-09-232.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'approuver le plan image pour la phase II du projet intégré et ces plans d'implantation et d'intégration architecturale, le tout conformément au plan image préparé et signé par Gabriel Lapointe, arpenteur-géomètre, portant le numéro de plan 32730, minute 4196 et daté du 17 août 2021;

D'autoriser la collecte municipale des matières résiduelles pour ce projet intégré, comprenant 9 unités d'occupation résidentielle, collecte effectuée par conteneurs sur un site centralisé du projet intégré;

QUE la contribution à des fins de parcs soit une servitude de 5 mètres de large par toute la longueur se trouvant sur le terrain du promoteur pour le sentier existant nommé La Diable qui passe à l'extrémité nord-est du projet, et le reste en argent. Tous les frais relatifs à cette servitude étant assumés par le promoteur;

L'acceptation du plan image ne dispense pas le promoteur de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis lorsque applicable.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 septembre 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire suppléant François Marcoux.

CM21 09 536 8.6. Identification d'un odonyme pour l'allée d'accès d'un nouveau projet intégré - lot 6 376 007

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une nouvelle allée d'accès qui sera aménagée pour desservir un projet intégré d'habitation localisé à partir du 6^e rang et que la proposition fait référence à l'appellation des petits chantiers de coupe de bois gérés par des entrepreneurs locaux et qui agissaient comme sous-traitants auprès des grandes entreprises forestières;

CONSIDÉRANT la Politique relative à la toponymie de la Ville;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de nommer l'allée d'accès projetée située sur le lot 6 376 007 du cadastre du Québec, l'allée des Petits-Chaudrons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 537 8.7. Demande de radiation d'une servitude pour le projet de la rue Latour

CONSIDÉRANT qu'une demande de radiation de servitude a été adressée à la Ville pour le projet de la rue Latour;

CONSIDÉRANT que cette servitude représente un tronçon de l'ancienne piste Jack Rabbit et a été créée lorsque le parc linéaire servait aux motoneigistes;

CONSIDÉRANT que le parc linéaire ne sert qu'en période hivernale comme piste de ski de fond, rendant ainsi l'ancienne emprise de la piste Jack Rabbit inutile;

CONSIDÉRANT que le promoteur a déjà fait une contribution à des fins de parcs en cédant des terrains qui représentent plus que le minimum exigé par le règlement.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accepter la radiation de la servitude passant sur les lots 5 428 673 et 4 960 159 du cadastre officiel du Québec à la condition que tous les frais relatifs à cette radiation soient assumés par les demandeurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 538 8.8. Offre d'achat pour le lot 4 655 045 - chemin Plouffe

CONSIDÉRANT que le lot 4 655 045 est situé dans un endroit sensible du paysage visible à partir du chemin du Village;

CONSIDÉRANT que des futures constructions pourraient devenir très visibles et que la Ville désire acquérir ce terrain afin de conserver la pérennité du paysage pour les générations à venir;

CONSIDÉRANT qu'éventuellement ce terrain pourrait servir à consolider le réseau de sentiers à partir du Village;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accepter l'offre de vente des propriétaires du lot 4 655 045, pour la somme de 300 000 \$ (projet 2021-87), payable par le fonds de parc, conditionnellement à ce que ce terrain ne soit utilisé qu'à des fins de

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 septembre 2021

parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturels. Tous les frais inhérents à cette transaction étant assumés par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire suppléant François Marcoux.

CM21 09 539

8.9. Révision de la réglementation d'urbanisme - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de prix auprès d'au moins quatre fournisseurs pour obtenir des propositions d'amendement réglementaire visant à mieux protéger l'environnement et que deux propositions ont été reçues;

CONSIDÉRANT les crédits budgétaires au poste budgétaire 02-610-00-419;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer de gré à gré à Arpent Actualisation responsable pérenne et novatrice du territoire, le contrat aux fins d'obtenir des propositions d'amendement réglementaire visant à mieux protéger l'environnement, au montant de 15 525 \$, taxes en sus, le tout conformément au document de demande de prix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame la conseillère Mélanie Matte déclare qu'elle a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM21 09 540

8.10. Demande d'occupation domaine public sur le lot 2 803 215

CONSIDÉRANT la demande reçue;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser une occupation permanente du domaine public au propriétaire de l'immeuble situé au 1953-1955, chemin du Village afin de passer en voiture sur les lots 2 803 215 et 2 803 236 du cadastre du Québec à partir de la rue du Couvent, le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées, et d'inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au *Règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Mélanie Matte reprend part aux délibérations.

9. TRAVAUX PUBLICS

CM21 09 541

9.1. Acquisition de terrain - rue Estelle - empiètement de la virée

CONSIDÉRANT que la Ville désire régulariser l'empiètement de la virée au bout de la rue Estelle qui est située en partie sur une propriété privée;

CONSIDÉRANT qu'un accord est intervenu entre le propriétaire du terrain visé et la Ville concernant les modalités d'acquisition de la propriété;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 septembre 2021

D'acquérir les terrains portant les numéros de lots 6 443 378 et 6 443 379 du cadastre du Québec dont les surfaces respectives sont de 36,2 m² et 15,2 m² pour une somme de 1 \$ chacun, le tout dans l'état actuel;

QUE tous les frais associés à cette transaction soit assumé par la Ville à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 542

9.2. Travaux de réparation de pavage suite au sinistre du 30 juin 2021 - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire réaliser des travaux de pavage afin de réparer les chemins qui ont subi des dommages importants suite au sinistre causé par les pluies diluviennes du 30 juin dernier et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Pavages Multipro inc.	560 175,01 \$
Uniroc Construction inc.	637 961,00 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Pavages Multipro inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de pavage sur les chemins ayant subi des dommages importants suite au sinistre du 30 juin 2021, au montant de 560 175,01 \$, taxes en sus (projet 2021-86), payable en partie par le *Règlement d'emprunt (2019)-167 décrétant un emprunt et une dépense de 6 000 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement, de réfection, de mise à niveau et de pavage de chemins municipaux* et en partie par le *Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents* du ministère de la Sécurité publique, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2021-74-01 et réparti comme suit :

- Rue des Prés 11 118,50 \$
- Rue Robert 7 381,50 \$
- Chemin Duplessis 246 301,10 \$
- Chemin de l'Érablière 95 591,00 \$
- Chemin du Lac-Dufour 13 427,40 \$
- Chemin du Lac-Gélinas 32 349,40 \$
- Chemin au Pied-de-la-Montagne 75 149,40 \$
- Chemin Saint-Bernard 30 261,90 \$
- 8^e Rang 21 919,90 \$
- Contingences 5 % 26 675,01 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 543

9.3. Mise à niveau de ponceau sur la montée Kavanagh - rejet des soumissions

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a procédé à l'appel d'offres public TP-2021-53-01 pour des travaux de mise à niveau d'un ponceau sur la montée Kavanagh;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues impliquent une dépense beaucoup plus importante que le budget estimé pour ces travaux;

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 septembre 2021

CONSIDÉRANT que la Ville va réviser la nature des travaux à réaliser afin d'assurer la mise à niveau du ponceau visé sur la montée Kavanagh;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres TP-2021-53-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 544

9.4. Acquisition de bornes de recharge pour véhicules électriques - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire mettre en place des bornes de recharge pour véhicules électriques à certains endroits sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville est partenaire du Circuit électrique d'Hydro-Québec et que le décret 839-2013 du Gouvernement du Québec autorise les municipalités qui y adhèrent à se procurer les bornes de recharge auprès des soumissionnaires retenus par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a déposé une demande de soumission auprès d'Hydro-Québec pour la fourniture de 12 bornes de recharge électriques doubles sur rue;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à AddÉnergie Technologies inc., soumissionnaire retenu par Hydro-Québec, un contrat pour la fourniture de 12 bornes de recharge double pour véhicules électriques, ainsi que la gestion des équipements, pour une période de 3 ans au montant de 129 684 \$, taxes en sus (projet 2021-85).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM21 09 545

9.5. Réparation de pompes - stations de pompage - autorisation de dépenses

CONSIDÉRANT que 2 pompes situées aux stations de pompage Le Maître et Le Méandre ont dû être réparées;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser l'octroi d'un budget au montant de 9 310 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-415-00-523), payable par la réserve d'égout du secteur Centre-Ville pour les travaux de réparation de 2 pompes situées aux stations de pompage Le Maître et Le Méandre et réparti comme suit :

- Station de pompage Le Maître : 5 450 \$;
- Station de pompage Le Méandre : 3 860 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 septembre 2021

CM21 09 546 9.6. Usine de boues activées secteur Centre-ville - achat de polymère - autorisation de dépenses

CONSIDÉRANT les traitements nécessaires à l'usine de boues activées du secteur Centre-ville;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer un budget au montant de 8 641,80 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-414-00-635), payable par la réserve d'égout du secteur Centre-ville pour l'achat de sacs de polymère pour les traitements nécessaires à l'usine de boues activées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 547 9.7. Demande au ministère des Transports du Québec - sécurisation de la montée Ryan entre la route 117 et le carrefour giratoire de la route 327

CONSIDÉRANT que la montée Ryan peut s'avérer être hasardeuse sur le tronçon situé entre la route 117 et la route 327, entre autres en raison de la vitesse affichée à 90 km/h ainsi que de la visibilité restreinte à certains endroits;

CONSIDÉRANT l'augmentation considérablement de l'achalandage en bordure de la montée Ryan par les cyclistes, de course à pied et d'autres activités;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité du public et de prendre les dispositions requises pour sécuriser l'intersection de la rue des Cervidés et l'allée du Rabaska avant qu'un incident malheureux ne survienne;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de demander au ministère des Transports du Québec ayant juridiction sur la montée Ryan, de sécuriser le tronçon situé entre la route 117 et le carrefour giratoire par la mise en place des éléments suivants :

- réduire la vitesse actuelle de 90 km/h à 70 km/h et ainsi uniformiser la vitesse de la montée Ryan qui est déjà à 70 km/h sur tout le tronçon situé entre le carrefour giratoire et le chemin Duplessis;
- aménager un élargissement de la chaussée, permettant des voies de virage sécuritaires aux abords de la rue des Cervidés et de l'allée du Rabaska;
- ajouter un feu clignotant à l'intersection de la rue des Cervidés et de l'allée du Rabaska, invitant ainsi les automobilistes à circuler avec plus de prudence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 548 9.8. Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement de services sous la rue Lavigne

CONSIDÉRANT qu'une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 30 août 2021 par le propriétaire du lot 2 802 677 pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Lavigne, permettant de desservir les lots 2 802 676 et 2 802 677 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément aux plans conçus par madame Virginie Labonté, ingénieure pour la firme LH2, et en conformité avec le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux, qui prévoit que le requérant effectue et paie les travaux visés, en conformité avec les normes et règlements municipaux;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 septembre 2021

D'accepter la requête déposée par le propriétaire du lot 2 802 677, pour effectuer le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Lavigne, sur une partie du lot 4 966 811 du cadastre du Québec, en se raccordant sur les réseaux existants, conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

QUE la Ville s'engage à opérer les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire dès l'acceptation provisoire des travaux et à municipaliser ces réseaux suivant les conditions et modalités incluse dans l'entente relative aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT

CM21 09 549

10.1. Plan Climat - adoption

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique le 12 août 2019 (CM19 08 348);

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville a adhéré à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat le 10 mai 2021 (CM21 05 269);

CONSIDÉRANT que la Ville élabore depuis deux ans un Plan climat regroupant des actions d'adaptation aux effets des changements climatiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur son territoire;

CONSIDÉRANT que les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux, exigent des réponses locales, nécessitent un engagement politique, sollicitent une responsabilité partagée et offrent des opportunités collectives pour les municipalités afin d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'adopter le Plan Climat, tel que déposé par le Service de l'environnement et du développement durable;

QUE la chargée de projets en environnement coordonne la mise en œuvre du Plan Climat avec les différents services responsables de la réalisation des 60 actions contenues dans le Plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire suppléant François Marcoux.

11. CULTURE ET LOISIRS

CM21 09 550

11.1. Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air

CONSIDÉRANT que pour assurer le développement et la pérennité du réseau de sentiers de la Ville, le Service de la culture et des loisirs désire déposer une demande de subvention au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 septembre 2021

supérieur dans le cadre de son programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA) pour l'année 2022;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE présenter un projet visant le développement, la réfection et la sécurisation de sentiers au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du PAFSSPA;

DE confirmer l'engagement de la Ville à affecter en 2022 une somme maximale de 37 500 \$, représentant 20 % du projet et la totalité des taxes nettes totalisant la dépense de 150 000 \$, taxes en sus. Le Ministère financerait 80 % du montant avant les taxes, soit 120 000 \$;

D'autoriser la directrice du Service de la culture et des loisirs à soumettre et signer pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour le projet mentionnée ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 551

11.2. Autorisation d'événement

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement*, notamment quant à l'obstruction de la circulation et à la sollicitation ou la vente ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser l'événement suivant :

Événement	Organisme/Requérant	Dates	Lieu
Marché des fêtes	Ville de Mont-Tremblant	26 au 28 novembre, 7 h à 22 h	Hôtel de ville

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 09 552

11.3. Ligue de hockey « Ex-Pères » - demande

CONSIDÉRANT que la ligue des « Ex-Pères », une ligue de hockey de personnes de 55 ans et plus, demande une réduction du coût de la location des heures de glace;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années une réduction leur est accordée ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accorder à la ligue « Ex-Pères » une dérogation au *Règlement (2019)-169 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville* en fixant la tarification d'une location au taux horaire de 100 \$/h au lieu de 180 \$/h, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 septembre 2021

CM21 09 553 11.4. Patinez! - prolongation de l'entente

CONSIDÉRANT la résolution CM21 06 345 autorisant la signature d'une entente à intervenir avec Lucion Média inc. aux fins d'égayer l'Espace public et sa patinoire du 19 novembre au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville désire prolonger l'animation *Patinez!* à l'Espace public et ajouter l'animation à la Place de la Gare;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de modifier l'entente intervenue avec Lucion Média inc. afin de prolonger jusqu'au 8 mars 2022 la période d'animation *Patinez!* à l'Espace public et d'ajouter de l'animation à la Place de la Gare par l'installation de 3 sphères lumineuses pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 8 mars 2022, le tout pour un montant de 32 375 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-702-90-499) et d'assurer que les crédits nécessaires à cette dépense soient au budget 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM21 09 554 11.5. Damage de sentiers de marche hivernale - contrat

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir des sentiers de marche hivernale sur le réseau de sentiers municipal et la demande croissante des usagers pour ce type de pratique;

CONSIDÉRANT qu'à titre de projet pilote, la Ville désire aménager des circuits de 6,8 km sur les golfs La Belle et le Maître et de 1,3 km sur le golf Le Géant;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, d'octroyer de gré à gré à 7500114 Canada inc., le contrat d'entretien, de traçage et de damage des pistes de marche hivernale au montant de 21 350 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-52-498), et réparti comme suit:

- golfs La Belle et Le Maître : 15 750 \$;
- golf Le Géant : 5 600 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire suppléant François Marcoux.

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

CM21 09 555 11.6. Fête de l'été

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite offrir à ses citoyens et commerçants une fête de l'été avec de l'animation durant les semaines des vacances de la construction 2022;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aux différentes réservations auprès de fournisseurs spécialisés (ex. manège) particuliers à cet événement;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'affecter une somme de 24 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-70-499), pour l'organisation d'une fête de l'été en 2022.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 septembre 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. POLICE (aucun sujet)

13. INCENDIE (aucun sujet)

14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CM21 09 556

14.1. Gestion de locations commerciales et d'entretien - contrat de services

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite poursuivre son aide aux entreprises situées sur son territoire en leur permettant d'offrir à leurs travailleurs des unités d'hébergement situées dans le secteur du Village pour la saison hivernale 2022;

CONSIDÉRANT que l'actuel gestionnaire de locations commerciales est disposé à poursuivre son mandat pour cette période;

CONSIDÉRANT les pouvoirs d'aide dévolus aux municipalités, notamment l'article 91 et le deuxième alinéa de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* ainsi que les règles de passation des contrats prévues au *Règlement (2019)-A-63 sur la gestion contractuelle*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE poursuivre l'aide aux entreprises afin d'offrir de l'hébergement à leurs travailleurs en prolongeant la période de locations commerciales pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2022 dans le secteur Village;

D'autoriser le directeur stratégique du développement durable à signer pour et au nom de la Ville :

- un contrat de services avec monsieur Alain Paradis faisant affaire sous Entreprise AP pour la gestion de locations commerciales et d'entretien de 4 unités, couvrant la période du 9 janvier au 6 mai 2022;
- les contrats de locations commerciales avec les entreprises selon la grille tarifaire établie pour les unités d'hébergement situées au 109 et 113, rue Benoit, au 118, rue du Couvent et 1850, chemin du Village.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille.

15. RAPPORT

16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame la conseillère Mélanie Matte annonce que nous avons appris avec beaucoup d'enthousiasme la création de 177 places subventionnées en services de garde éducatifs d'ici deux ans, plus précisément, 29 places au CPE l'Antre

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 septembre 2021

Temps de Mont-Tremblant et 68 places au CPE Les Petits Manitous dans le Village.

Madame la conseillère Mélanie Matte rappelle que nous avons récemment annoncé le lancement d'un projet de cour d'école verte sur le terrain du campus primaire Mont-Tremblant. Le projet de cour d'école verte comprend l'ajout et le remplacement d'arbres, la réalisation d'aménagements paysagers, l'aménagement de deux classes extérieures et l'installation de modules de jeux. Ces travaux seront réalisés au printemps 2022. La Ville remercie la CDE de la MRC des Laurentides pour son soutien, de même que Mme Karine Lachance, enseignante initiatrice de ce projet novateur initialement déposé dans le cadre du Budget participatif de la Ville de Mont-Tremblant - Édition 2020.

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille annonce que le 25^e anniversaire des Journées de la culture sera célébré en grand les 24, 25 et 26 septembre prochains à Mont-Tremblant. À cette occasion, le Service de la culture et des loisirs a concocté une belle programmation d'activités interactives et de découvertes qui se tiendront principalement à l'Espace public de Mont-Tremblant.

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille mentionne que le tout premier parc canin à Mont-Tremblant a officiellement ouvert ses portes la semaine dernière. Situé sur la rue Vaillancourt et bordé par le ruisseau Clair, le parc compte deux espaces séparés pour recevoir les petits et les gros chiens.

Monsieur le maire suppléant François Marcoux annonce que la Ville injecte 260 000 \$ dans notre réseau de sentiers afin d'augmenter le nombre de kilomètres de sentiers de vélo de montagne et pour effectuer des travaux de mise à niveau. Cet investissement s'ajoute aux 200 000 \$ déjà investis pour les travaux de réparation à la suite des pluies diluviennes du 30 juin.

Monsieur le maire suppléant François Marcoux mentionne que la Ville poursuit les démarches pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques avec l'octroi aujourd'hui d'un contrat pour l'achat de 12 bornes doubles, offrant 24 places de recharge. Ces bornes s'ajouteront aux 6 bornes existantes. Notons que 2 bornes doubles sont également prévues dans le stationnement du bureau de poste du Village, au courant de l'année 2022. Ce projet découle du budget participatif édition 2020, cette initiative proposée par M. Pascal Tourangeau avait été choisie par la population.

Madame la conseillère Sylvie Vaillancourt mentionne l'installation d'une superbe horloge de style antique qui ajoute au charme de l'Espace public, espace qui est en train de devenir le cœur de l'effervescence culturelle de Mont-Tremblant.

Madame la conseillère Sylvie Vaillancourt annonce que la construction du nouveau terrain de basketball est pratiquement terminée : l'ouverture est prévue d'un jour à l'autre. Ce projet vient bonifier les infrastructures de l'îlot sportif Erik Guay et fera le bonheur des joueurs de basket du cégep et de l'école secondaire.

Monsieur le conseiller Joël Charbonneau mentionne que pour réparer les dommages importants occasionnés par les pluies diluviennes du 30 juin dernier, nous octroyons ce soir le contrat de pavage qui nous permettra de procéder à la réfection de notre réseau routier. Au total, 43 chemins sont visés par ces travaux qui auront lieu durant les mois de septembre et d'octobre. L'aide financière promise par le gouvernement devrait couvrir le montant des réparations, à hauteur de 70 %.

Madame la conseillère Roxanne Lacasse rappelle que le coup d'envoi des travaux de construction du nouveau Centre sportif a été donné à la fin août. Nous sommes très fiers de voir ce projet structurant prendre forme. Il améliorera l'offre de plateaux sportifs permettant la tenue de compétitions à Mont-Tremblant.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 septembre 2021

Rappelons que la construction du Centre sportif est en partie financée par la réserve à des fins sportives, éducatives, récréatives et culturelles, ainsi que par les contributions des gouvernements du Canada et du Québec.

19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire suppléant répond aux questions des personnes présentes et une pétition concernant l'asphaltage du chemin des Vallons est déposée.

CM21 09 557

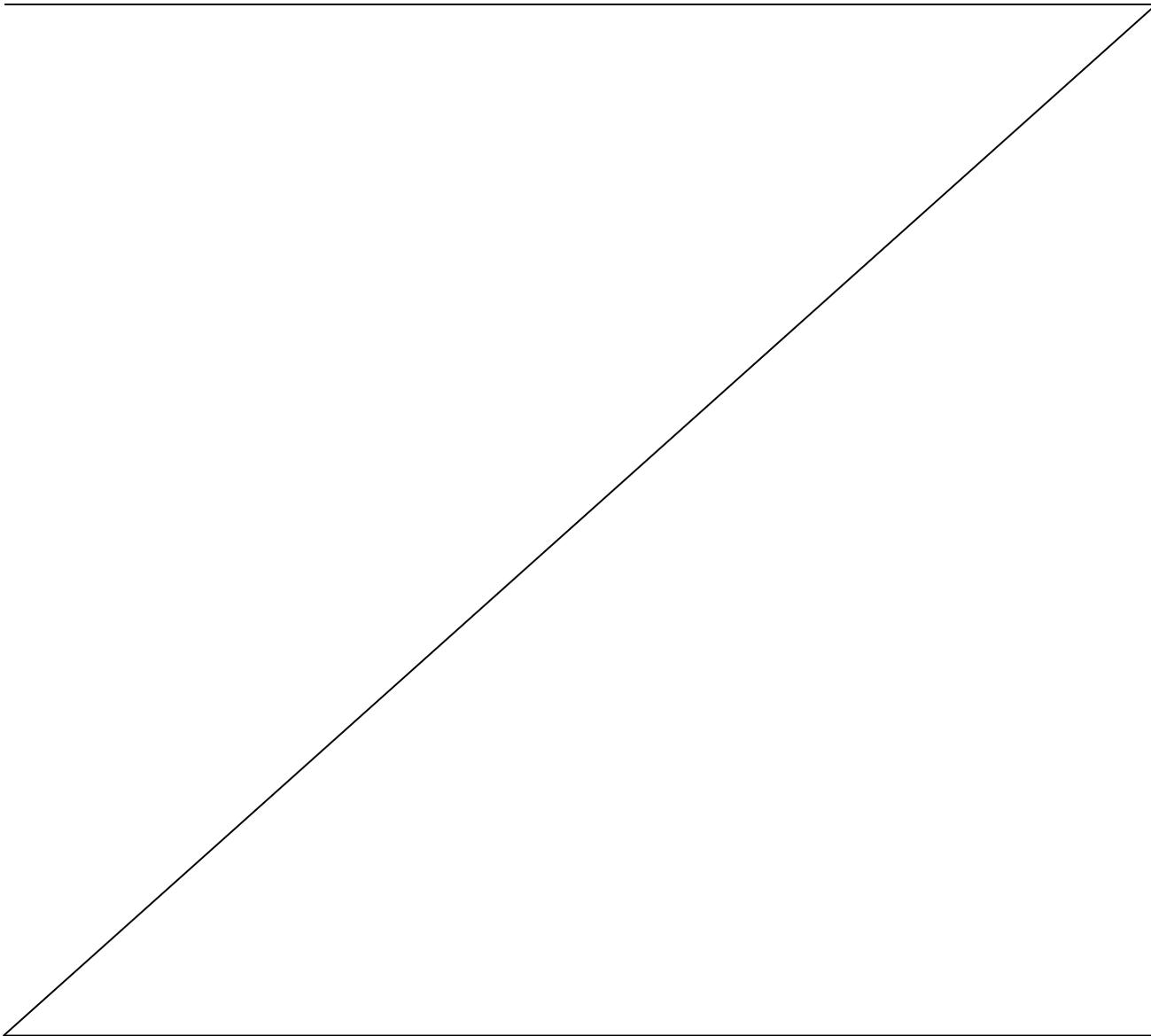
20. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 20 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Lejla Sabic
Greffière adjointe



Initiales	
Maire	Grefe